



groupe scolaire
Charcot

maternelle

7 place de Bagatelle 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 01 55 62 64 06

Charcot B

15 rue de la Ferme 92200 NEUILLY-SUR-SEINE 01 55 62 64 11

@ 0920338t@ac-versailles.fr

blog.ac-versailles.fr/charcotbneuilly

LIVRET D'ACCUEIL



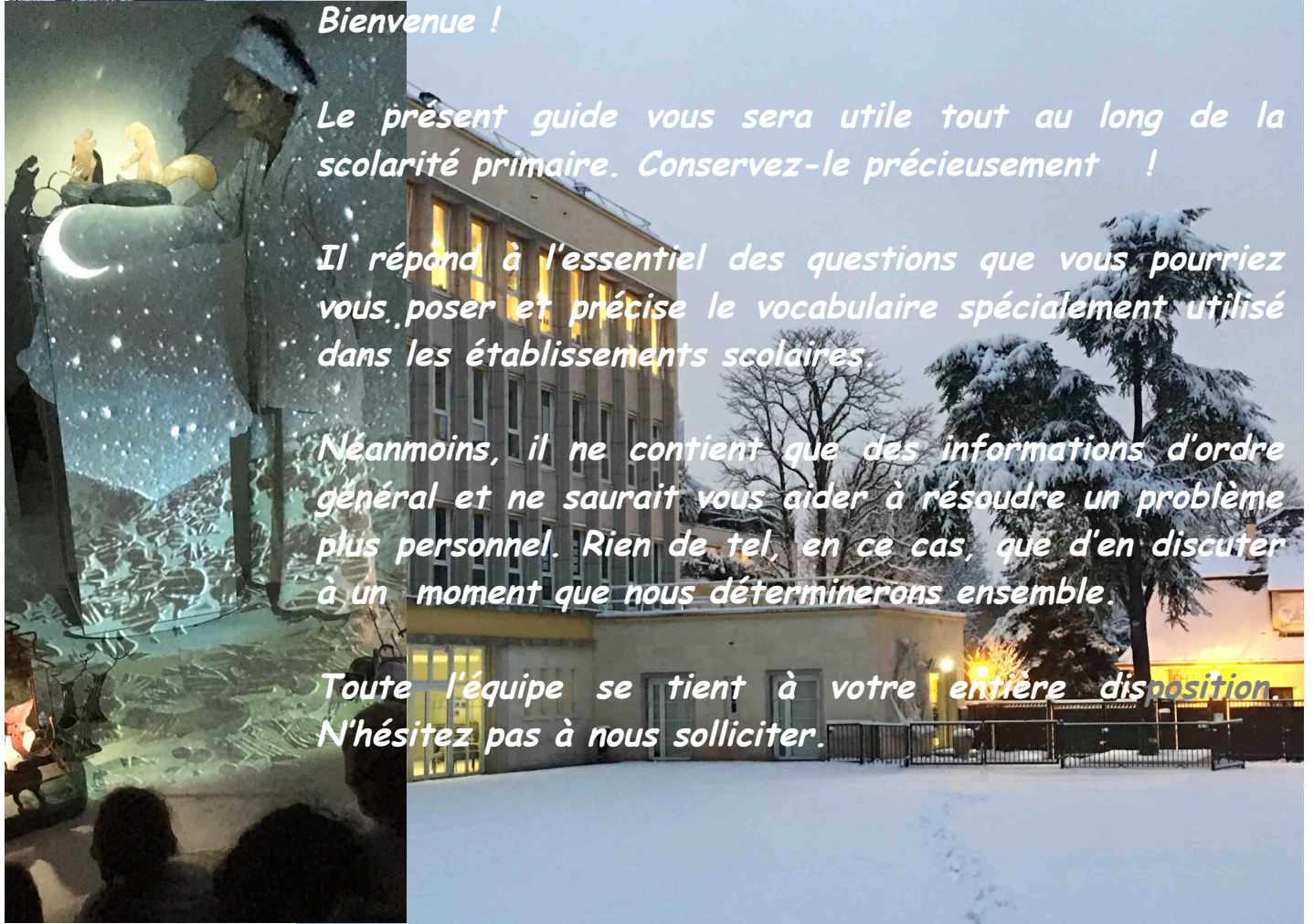
Bienvenue !

Le présent guide vous sera utile tout au long de la scolarité primaire. Conservez-le précieusement !

Il répond à l'essentiel des questions que vous pourriez vous poser et précise le vocabulaire spécialement utilisé dans les établissements scolaires.

Néanmoins, il ne contient que des informations d'ordre général et ne saurait vous aider à résoudre un problème plus personnel. Rien de tel, en ce cas, que d'en discuter à un moment que nous déterminerons ensemble.

Toute l'équipe se tient à votre entière disposition. N'hésitez pas à nous solliciter.



Notes personnelles

Le saviez-vous ?

Il y a 8.760 heures dans une année...
Un enfant peut fréquenter la collectivité
jusqu'à 2.500 heures par an
dont seulement **936** heures de classe...

L'école participe à l'éducation des enfants, mais
ne remplace pas les parents...

C'est à la maison qu'un enfant doit apprendre à dire :
bonjour, merci, pardon ...
C'est aussi par imitation des adultes
qu'il apprend à être ponctuel, à respecter les autres.

SCOLAIRE OU PÉRISCOLAIRE ?

Les enseignants et le directeur d'école gèrent le **temps scolaire**,
c'est à dire les 8 demies journées de temps de classe.
Ils sont placés sous l'autorité de l'Éducation Nationale.

Les animateurs ont en charge la cantine, le temps méridien et l'accueil de loisirs.
Ils sont dirigés par le responsable de l'accueil de loisirs.

Ces **temps périscolaires**, payants, auxquels s'ajoutent l'étude et les ateliers du soir,
dépendent de la Mairie de Neuilly. Le directeur d'école n'en est pas le responsable.

Ne vous trompez pas d'interlocuteur !



ADRESSES & NUMÉROS UTILES

Inspection de l'Éducation Nationale - 29^{ème} circonscription		
7bis rue Alfred de Musset	92200 NEUILLY-SUR-SEINE	01 30 83 45 04
Mairie de Neuilly - Direction de l'Enfance		
96 avenue Achille Peretti	92522 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX	01 40 88 88 55
Médecin scolaire:	Dr Mickaël GRUMAN	01 55 62 64 23
Enseignant référent:	Claude ESCOLANO	06 64 67 56 70
Psychologue scolaire:	Catherine PELLETIER	01 55 62 64 22
Gardiennne Maternelle:	Isabelle GUILIANI	01 55 62 64 06
Gardiennne Élémentaire:	Catherine CLAISSE	01 55 62 64 11
Accueils de Loisirs:	Andréa ANDRADE	06 32 20 42 64



peepcharcotdulud@gmail.com



ABSENCES

Toute absence doit être signalée **par écrit** (courriel) dans les meilleurs délais. Prévenez immédiatement l'école en cas de maladie contagieuse.

Les sorties en cours de journée, en dehors des heures normales, font l'objet d'une demande écrite des parents. L'enfant est alors remis à la personne désignée après signature d'une décharge.

ACCES

Aux heures d'entrées et sorties, l'accès à l'école maternelle se fait par la place de Bagatelle.

Les élèves des deux écoles élémentaires entrent et sortent **seuls** par le 15 rue de la ferme.

ACCUEILS DE LOISIRS

Organisés par la mairie, ils fonctionnent le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Les jours de classe, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, un accueil est assuré dès 16h30 en Maternelle et à 18h après l'étude en Élémentaire jusqu'à 18h30. Les parents récupèrent les enfants directement au **17 rue de la ferme**. Renseignements et inscriptions en mairie.

AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES ATSEM

Personnel communal affecté en Maternelle, l'ATSEM s'occupe des soins aux enfants, aide l'enseignant dans les tâches matérielles, accompagne les sorties et assure l'entretien des locaux.

ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Elles ont pour mission de vous représenter auprès de la direction de l'école, de la Municipalité et de l'Inspection de l'Éducation Nationale. Elles participent aux séances du Conseil d'École. Boîtes à lettres à l'entrée. Ces dernières années seule la PEEP présente des candidats aux élections et intervient dans l'école.

ASSURANCE

Elle est obligatoire pour certaines activités (sorties, classes transplantées) et indispensable en règle générale. Demandez à votre assureur d'attester de la couverture des risques subis et de ceux qui sont causés par votre enfant. Un justificatif doit être fourni au moment de la rentrée.

ATTITUDE & COMPORTEMENT

Les manquements au règlement intérieur de l'école, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres peuvent donner lieu à des réprimandes, avertissements, rappels à l'ordre et à la loi, qui sont, le cas échéant, portés à la connaissance des familles et consignés.

BIJOUX

Ils sont interdits pour des raisons de sécurité.

BONBONS

N'en glissez pas dans les poches de vos enfants: ils sont sources de conflits et de manque d'appétit. Nous en partageons de temps en temps, à l'occasion de fêtes et d'anniversaires. **Les sucettes sont interdites.**

CARNET DE RÉUSSITE

Il remplace le LIVRET SCOLAIRE en Maternelle. Voir ce paragraphe.

CERTIFICATS

Le directeur établit sur demande écrite des parents un certificat de scolarité précisant la date d'entrée à l'école, la fréquentation et le niveau de classe. Lorsqu'un enfant quitte définitivement l'établissement, il remet à la famille un certificat de radiation et tout document utile pour la poursuite de la scolarité. Préciser la nouvelle adresse et/ou celle de l'école d'accueil. Pensez à télécharger les livrets scolaires.

CHARCOT A OU CHARCOT B ?

L'école Charcot A est une école élémentaire qui accueille les élèves du CP au CM2. Elle dispose de son propre directeur et de sa propre équipe pédagogique.

L'école Charcot B est une école primaire, de la PS au CM2. Chaque année, en fonction des places disponibles, une partie des élèves de GS sera affectée en CP à Charcot A alors que les autres poursuivront leur cursus à Charcot B.

CLASSE EXTERNÉE

Des séjours peuvent être organisés par les enseignants avec la Coopérative ou la Municipalité. D'une durée de quelques jours à deux semaines, ils permettent la découverte d'un cadre différent et d'activités variées : classe de mer ou d'hiver, séjour Poney, linguistique, artistique ou culturel...



CONSEIL DES MAÎTRES

L'équipe enseignante se réunit en conseil des maîtres sous la présidence du directeur de l'école. Elle donne son avis sur tous les problèmes concernant la vie de l'école, l'organisation du service. Réunie en conseil de cycle, elle élabore le projet pédagogique, fait le point sur la progression des élèves.

CONSEIL D'ECOLE

Il regroupe au moins une fois par trimestre les enseignants, les représentants des parents d'élèves (élus en début d'année scolaire), de la Municipalité et de l'Éducation Nationale. Il instaure un dialogue permanent entre toutes les personnes concernées par la vie de l'école.



COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La coopérative est un complément financier indispensable pour les achats collectifs de l'école et pour chaque classe, destiné à améliorer l'équipement et les conditions d'accueil de vos enfants. Elle permet de proposer des sorties, des spectacles gratuits ou à prix réduits, de participer au financement de séjours et d'entreprendre des actions de solidarité. Outre les cotisations, elle gère les bénéfices des ventes et manifestations organisées.

L'école est affiliée à l'O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École) garant de notre comptabilité.

CYCLES

La scolarité de la Maternelle au Collège est organisée en 4 cycles :

- **Cycle des Apprentissages premiers:** Petite, Moyenne et Grande Section;
- **Cycle des Apprentissages fondamentaux:** Cours Préparatoire (CP) et Cours Élémentaire Première et Deuxième Année (CE1 et CE2) ;
- **Cycle de Consolidation:** Cours Moyen (CM1 et CM2). Classe de 6^{ème} ;
- **Cycle des Approfondissements:** 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

DEVOIRS OU LECONS ?

Les devoirs écrits sont interdits. En Élémentaire, conformément à la législation, les enseignants peuvent donner aux élèves des leçons à revoir à la maison ou des pistes pour un travail autonome. Lorsqu'un élève est absent, il demande à l'enseignant l'ensemble des éléments nécessaires lors son retour en classe. Il peut aussi, bien évidemment, s'adresser à un camarade. Certaines classes disposent d'un blog.

DIRECTEUR

Il se tient à la disposition des familles et peut être joint facilement par message électronique. Son bureau se trouve au 15 rue de la ferme.

Dans le premier degré, le directeur n'est pas chef d'établissement, mission incombant à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Il est l'interlocuteur privilégié des parents de chaque élève nécessitant la mise en place d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui facilitera sa vie à l'école. Il assure un suivi tout au long de la scolarité.

ÉTUDES

En Élémentaire, la municipalité organise des études de 16 h 30 à 18 h pour des groupes d'une vingtaine d'élèves de différentes classes. Les élèves y travaillent en autonomie sous la surveillance d'un enseignant, à disposition pour les orienter, les conseiller. Renseignements, inscriptions, tarification en mairie.

ÉQUIPE EDUCATIVE

Elle est composée de toutes les personnes qui ont la responsabilité éducative d'un élève : le directeur, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnels du Réseau d'Aide Spécialisé, EVS et/ou AVS, éventuellement le médecin scolaire et les agents spécialisés des écoles maternelles. Lors des réunions de l'équipe éducative, les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Elle comprend le directeur, tous les enseignants de l'école et les membres du Réseau d'Aide Spécialisé.

FRÉQUENTATION

Même en Maternelle, les élèves doivent venir régulièrement. Un relevé des absences pourra figurer au dossier.

GARDIENNAGE

L'école dispose de deux gardiennes logées sur place :

- Madame *GUILIANI* en Maternelle: 01 55 62 64 06
- Madame *CLAISSE* en Élémentaire: 01 55 62 64 11

HORAIRES DES COURS

Les cours se déroulent de 8 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h 30 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

MATERNELLE	Place de Bagatelle	ELEMENTAIRE	15 rue de la ferme
	8 h 20 - 8 h 30		8 h 20 - 8 h 30
	12 h		12 h
	13 h 45 - 13 h 55		13 h 50 - 14 h
	16 h 25		16 h 30

En Maternelle, les enfants sont remis à un adulte nommé désigné par la famille.

En Élémentaire, **les enfants sortent seuls de l'établissement à la fin des cours et de l'étude.**

La responsabilité de l'École ne peut être engagée pour les enfants qui attendraient seuls à la porte avant l'ouverture.

Les retards sont très gênants pour tous, mobilisent le personnel et perturbent les emplois du temps. Ils sont déstabilisants pour l'enfant.

JOUETS

Les enfants ne doivent pas apporter de jouets pour éviter les conflits, toujours difficiles à arbitrer.

Les petits qui fréquentent le dortoir peuvent venir avec un doudou marqué à leur nom.

LANGUES VIVANTES

Des cours d'anglais sont assurés systématiquement à partir du CP et les plus jeunes bénéficient d'une initiation. L'objectif est d'atteindre a minima le niveau A1 et A2 du Cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL) dans au moins deux capacités.

Un cursus anglais-italien est suivi par tous les élèves dès le CM1 dans l'optique d'une éventuelle poursuite en classe bilingue au collège Théophile Gautier.

LIVRET SCOLAIRE UNIQUE - LSU / CARNET DE RÉUSSITE

Il est constitué pour chaque enfant et donne une image des acquisitions de l'élève dans les différents domaines. Il est communiqué aux familles plusieurs fois par an. Le LSU est exclusivement numérique. Il convient de le télécharger chaque fin d'année.

MÉDICAMENTS

Nous ne sommes pas habilités à administrer les médicaments quels qu'ils soient, même sur ordonnance, sauf dans le cas d'un PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI) (voir ce terme).

POUX

Contrairement à une idée reçue, les lentes et les poux ne se trouvent pas que dans une chevelure mal entretenue. Cela concerne tout le monde, enfants et adultes. Vérifiez régulièrement la tête de votre enfant. Utilisez des shampoings préventifs et, lorsque le mal est fait, traitez toute la famille, changez toute la literie et lavez correctement les bonnets, les casquettes etc... Fiche explicative sur notre site Internet.

PRIMAIRE / SECONDAIRE

Primaire = Maternelle + Élémentaire Maternelle = Petite, Moyenne et Grande Section Elémentaire = CP, CE1, CE2, CM1 et CM2	Secondaire = Collège + Lycée Collège = 6 ^{ème} , 5 ^{ème} , 4 ^{ème} et 3 ^{ème} Lycée = 2 ^{nde} , 1 ^{ère} , Terminale
--	--

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ PAI

L'accueil des enfants ayant des **allergies**, des **soins** ou des **prises de médicaments sur le temps scolaire ou périscolaire** nécessite la signature d'un contrat - le PAI - entre la famille, le médecin scolaire, les représentants de l'Éducation Nationale, de la Ville, les différentes équipes soignantes chargées du suivi de l'enfant et plus généralement tous les partenaires de l'école. Le PAI est rédigé à la demande des parents.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION PPS

Le parcours scolaire d'un enfant handicapé ou présentant des troubles de l'attention ou du comportement est adapté en fonction de ses possibilités. Le projet personnalisé, élaboré avec l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) fixe les modalités d'accueil de l'enfant dans l'école, avec ou sans l'aide d'un AVS, à temps complet ou partiel.

PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE PPRE

C'est un plan coordonné d'actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève. Élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents, il cible les compétences à travailler en priorité pour atteindre le socle commun (voir ce paragraphe) et peut proposer des aménagements de scolarité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Établi par le Conseil d'Ecole, il précise les textes du Ministère de l'Éducation Nationale. Il est remis à chaque famille et obligatoirement signé par les parents. Il est impératif de vous y conformer.

RENCONTRES & COMMUNICATION

Les demandes de rendez-vous se font par l'intermédiaire du carnet de liaison ou par courriel. Chaque enseignant dispose d'une adresse de messagerie professionnelle.

En début d'année une réunion d'information regroupe toutes les familles. Chaque enseignant organise ensuite ses propres rencontres tout au long de l'année et fixe les modalités de communication avec les familles de sa classe.

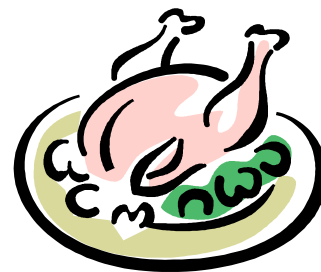
RESEAU D'AIDE SPÉCIALISÉ AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ RASED

Il regroupe les enseignants spécialisés en rééducation pédagogique et psychomotrice et le psychologue scolaire. Il intervient à la demande des maîtres.

RESTAURATION

L'inscription à la cantine s'effectue en Mairie qui vous précisera votre tarif.

Les animateurs et le personnel communal se répartissent entre la surveillance de la cour, l'encadrement des activités proposées et l'organisation du roulement au self en Élémentaire ou dans le réfectoire en Maternelle.



SÉCURITÉ

Plusieurs exercices d'évacuation ou de confinement sont effectués pendant l'année pour acquérir les gestes nécessaires en cas d'événement naturel ou d'incident majeur : incendie, crue, orage violent, tremblement de terre, nuage toxique, accident industriel, attentat... La commission communale de sécurité vérifie régulièrement la conformité des locaux.

L'équipe enseignante organise la surveillance permanente des élèves, particulièrement pendant les récréations.

SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE / PRISE EN CHARGE EXTÉRIEURE

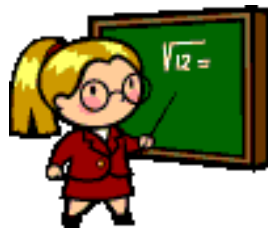
Un infirmier intervient ponctuellement sur l'école pour des bilans.

Le médecin scolaire est chargé de la mise en place des PAI (voir ce paragraphe) pour les élèves nécessitant une prise de médicaments sur le temps scolaire ou périscolaire. Il reçoit les parents et les enfants chaque fois que nécessaire sur place ou à son cabinet médical de l'école de la Saussaye.

Les élèves qui doivent sortir de l'établissement pendant les cours pour une prise en charge thérapeutique régulière (orthophonie, par exemple) peuvent le faire sur présentation du formulaire adéquat à demander au préalable au directeur.

SOCLE COMMUN

Les programmes scolaires prévoient que les élèves doivent quitter le cursus éducatif obligatoire en ayant acquis le socle commun :



- 1 : *Le langage pour penser et communiquer.*
- 2 : *Les méthodes et les outils pour apprendre.*
- 3 : *La formation de la personne et du citoyen.*
- 4 : *Les systèmes naturels et les systèmes techniques.*
- 5 : *Les représentations du monde et de l'activité humaine.*

SORTIES EDUCATIVES

Vous en serez systématiquement informés par écrit et régulièrement sollicités pour nous accompagner, la présence d'un nombre minimum d'encadrants étant nécessaire.

VÊTEMENTS

Il convient de les marquer lisiblement au nom de l'enfant. Évitez les tenues vestimentaires fragiles afin que votre enfant ne soit pas limité dans ses mouvements, dans ses réalisations et toutes ses actions. Prévoyez des vêtements adaptés et faciles à mettre et à enlever, même pour les plus grands !

Attention aux cordons qui peuvent être dangereux.

En Maternelle en salle de motricité, en Élémentaire dans le préau, des coffres regroupent les objets et les vêtements perdus.